

**EXTRAIT
DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE
2025 102**

AUTORISATION DE TRAVAUX

Route en alternat

Rue de Chez Lexandre

du 1^{er} décembre 2025 au 11 décembre 2025 (10 jours calendaires)

Le Maire de la Commune de NIEUL-LES-SAINTES

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25, R 417.4, R 417.9, R 417.10 et R 417.12 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 et modifiée le 6 novembre 1992 ;

Considérant les travaux de tranchées et fonçage sur le réseau aérien ou souterrain ou de branchement EDF hors Télécom effectués par l'Entreprise BOUYGUES E&S CHARENTE, représenté par Mme Prisca CERISIER pour ENEDIS Boulevard Aristide Briand 17300 ROCHEFORT.

ARRETE

ARTICLE 1 : La commune de Nieul Les Saintes autorise l'entreprise BOUYGUES E&S CHARENTE à entreprendre les travaux.

ARTICLE 2 : La rue de Chez Lexandre circulera en alternat le temps des travaux.

ARTICLE 3 : La signalisation manuelle réglementaire sera mise en place par l'entreprise BOUYGUES E&S CHARENTE par panneaux

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de NIEUL LES SAINTES.

ARTICLE 6 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 7 : Mr. le Maire de la commune de NIEUL LES SAINTES, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT PORCHAIRE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nieul lès Saintes

Le 21 novembre 2025

P/o Le Maire,
L'Adjoint au Maire par délégation,
Patrick CHALMETTE

